

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 AVRIL 2014**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 Avril 2014, s'est réuni en séance publique le JEUDI 24 AVRIL 2014 à 20h30, à la mairie, sous la présidence de M.TASSIN, Maire.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

*M. TASSIN, Maire,*

*M. DEGREMONT, M. CONTANT, Mme BOUZIANE, Adjoints,*

*M. VAN HILLE, M. MOSSER, Conseillers Municipaux délégués,*

*Mme LIENKE, Mme DESPLANCHES, Mme FERON, Mme LECOQ, Mme TORTRAT, M. PANIER, Conseillers Municipaux*

**Absente :** *Mme BOURGEOIS*

**Pouvoirs :** *de Mme COLLET à M. DEGREMONT ; de M. PONSARD à M. VAN HILLE*

**Secrétaire de séance :** *M. CONTANT*

\*\*\*\*\*

M. le Maire déclare ouverte, à 20 h 30, la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. CONTANT secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

M. le Maire demande à l'assemblée l'ajout de 2 points à l'ordre du jour, concernant les membres du conseil d'école et de la caisse des écoles. Il informe également de la suppression du dernier point intitulé « extension du périmètre d'intervention du SIETREM, pour la commune de Jablines » du fait que cette demande était une erreur et que cette décision ne relève pas du conseil municipal mais de Marne et Gondoire. Il n'y a aucune objection sur ces 2 demandes.

Le procès verbal de la séance du 28 mars 2014 est approuvé **à l'unanimité**.

**I.- BUDGET PRINCIPAL 2014 ET TAUX COMMUNAUX 2014 :**

M. le Maire présente le tableau en déroulant les recettes et les dépenses en détail.

Le Conseil Municipal, **adopte avec 11 voix pour et 3 abstentions** (Mme Tortrat, Mme Lecoq et M. Panier), le budget 2014, qui s'équilibre avec 1.029.789,73 € en section de fonctionnement pour les dépenses et les recettes et de 302.175,27 € en section d'investissement pour les dépenses et les recettes. Le Conseil Municipal, **fixe avec 11 voix pour et 3 abstentions** (Mme Tortrat, Mme Lecoq et M. Panier) les taux communaux pour 2014, pour la taxe d'habitation : 13,52%, pour la taxe foncière bâti : 26,18%, et pour la taxe foncière non bâti : 75,85%. L'augmentation de 5% du produit de la part communale des taxes est nécessitée par la très forte diminution de la dotation de l'Etat, l'augmentation de la contribution au fonds de péréquation communale et intercommunale, et par les charges nouvelles résultant de la réforme scolaire.

**II.- INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :**

Le Conseil Municipal **fixe avec 12 voix pour et 2 abstentions** (Mme Lecoq et Mme Tortrat), le montant d'indemnités de fonction pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, d'Adjoint et de Conseillers délégués dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux.

### **III.- INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC :**

Le Conseil Municipal **attribue à l'unanimité** à Mme la comptable du Trésor Public, receveur municipal, l'indemnité de conseil au taux maximum prévu à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 pendant la durée du présent mandat.

### **IV.- RENOUELEMENT DES COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Le Conseil Municipal **procède à l'unanimité** à la désignation des membres auprès des commissions municipales conformément aux articles L 2121-21 et 2121-22 du CGCT comme suit :

**Commission finances** : M. Tassin, M. Degrémont, M. Contant, Mme Collet, M. Van Hille, M. Mosser, Mme Bourgeois, Mme Tortrat, Mme Lecoq

**Commission travaux** : M. Tassin, M. Contant, Mme Collet, M. Van Hille, M. Ponsard, Mme Tortrat

**Commission vie scolaire** : M. Tassin, M. Degrémont, Mme Desplanches, Mme Feron, Mme Lienke, M. Panier

**Commission communication** : M. Tassin, M. Degrémont, Mme Bouziane, Mme Desplanches, Mme Feron, M. Mosser, M. Ponsard, Mme Bourgeois

**Commission urbanisme** : M. Tassin, M. Degrémont, M. Contant, M. Van Hille, M. Ponsard, Mme Bourgeois, Mme Tortrat, M. Panier

### **V.- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT):**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le rôle de la CLECT qui est d'établir un rapport qui évalue pour chaque compétence transférée, le coût de la compétence qui ne sera plus supportée par la commune mais pris en charge par Marne et Gondoire. **Le Conseil Municipal procède à l'unanimité** à l'élection de M. Tassin en tant que représentant de la commune de Gouvernes au sein de la CLECT.

### **VI.- DESIGNATION DE DELEGUES AUPRES DU SIAEP (eau potable) :**

**Le Conseil Municipal nomme avec 11 voix pour, 2 abstentions** (Mme Feron et Mme Tortrat) **et 1 contre** (M. Panier) : M. Degrémont en tant que délégué titulaire pour représenter la commune au sein du syndicat.

### **VII.- DESIGNATION DE DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION RURALE DE LA REGION SUD EST DE LAGNY (SIERSEL) :**

**Le Conseil Municipal procède à l'unanimité** à la désignation de M. Tassin et de M. Degrémont en tant que délégués titulaires et de Mme Collet et M. Ponsard en tant que délégués suppléants auprès du SIERSEL.

### **VIII.- DESIGNATION DE DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AUPRES DU SI-CPRH :**

**Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité** M. Tassin et M. Degrémont en tant que délégués titulaires et Mme Bouziane et Mme Lienke en tant que délégués suppléants auprès du SI-CPRH.

### **IX.- ELECTION DES MEMBRES DU CCAS :**

M. le Maire rappelle que le Conseil d'Administration du CCAS est composé en nombre égal de membres élus par le Conseil Municipal en son sein et de membres nommés par le Maire. **Le Conseil Municipal décide de fixer** le nombre de membres du Conseil Municipal appelés à siéger au CCAS à 5. Après avoir, conformément à l'article R123-8 du code de l'action sociale, voté à scrutin secret, **le Conseil Municipal nomme avec 14 voix pour** : Mme BOURGEOIS, Mme BOUZIANE, M. MOSSER, Mme TORTRAT et M. VAN HILLE comme membres du CCAS au titre du Conseil Municipal.

### **X.- POINT SUPPLEMENTAIRE - CONSEIL D'ECOLE :**

M. le Maire rappelle que, dans chaque école maternelle et primaire est instauré un Conseil d'école, qui a plusieurs missions comme le vote du règlement intérieur, donner son avis sur le fonctionnement de l'école (article D411-1 du code de l'éducation).

**Le Conseil Municipal décide de désigner à l'unanimité**, M. TASSIN et M. DEGREMONT en tant que représentants au sein du Conseil d'école.

**XI.- POINT SUPPLEMENTAIRE - CAISSE DES ECOLES :**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, M. TASSIN en tant que Président, M. DEGREMONT, Mme FERON, Mme LIENKE et M. PANIER en tant que conseillers membres de la Caisse des écoles.

**XII.- RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la liste des contribuables et dit que cette liste sera transmise à M. le Directeur des Finances Publiques afin que celui-ci désigne une nouvelle liste de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

**XIII.- DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA SPLA MARNE ET GONDOIRE AMENAGEMENT :**

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, M. TASSIN afin de représenter la commune de Gouvernes au sein de l'assemblée générale et spéciale de la SPLA Marne et Gondoire Aménagement.

**XIV.- EXTENSION DU PERIMETRE D'INTERVENTION DU SIETREM POUR LA COMMUNE DE JABLINES :**

Point annulé.

**XV.- INFORMATIONS DIVERSES :**

Rythmes scolaires : M. Degrémont a rencontré les personnes passant leur Bafa afin de voir comment ils pourront travailler ensemble.

M. Degrémont a eu un rendez vous avec Mme Arcediano afin de faire un point sur l'organisation.

119 élèves sont prévus pour la rentrée de septembre à l'école de Gouvernes.

Plusieurs projets sont en cours : le transfert d'une classe de CM2 à St Thibault et la possibilité de louer une salle suffisamment grande au centre d'affaire pour y faire une classe.

Fête du village : celle-ci aura lieu les 30-31 Mai et 1<sup>er</sup> Juin sur la place de la mairie. Un feu d'artifice et une retraite aux flambeaux auront lieu le 30 Mai.

Séance levée à 23 heures.

Fait en Mairie, le 30 avril 2014  
Le Maire,  
Jean TASSIN